

LOIS

LOI n° 2010-611 du 7 juin 2010 autorisant la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la sélection, à la mise en œuvre et au financement de deux projets d'autoroutes de la mer entre la France et l'Espagne sur la façade Atlantique-Manche-mer du Nord (1)

NOR : MAEX1000744L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la sélection, à la mise en œuvre et au financement de deux projets d'autoroutes de la mer entre la France et l'Espagne sur la façade Atlantique-Manche-mer du Nord, signé à Madrid les 28 avril et 10 novembre 2009 (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 juin 2010.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
FRANÇOIS FILLON

*Le ministre des affaires étrangères
et européennes,*
BERNARD KOUCHNER

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2010-611.

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 2299 ;

Rapport de M. Jean Glavany, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 2397 ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 8 avril 2010 (TA n° 448).

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 403 (2009-2010) ;

Rapport de M. André Trillard, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 455 (2009-2010) ;

Texte de la commission n° 456 (2009-2010) ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 31 mai 2010 (TA n° 118, 2009-2010).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.